

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE

Déposé au
ministre des Finances du Québec
Monsieur Éric Girard

Dans le cadre des
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES
2023-2024

Présenté par la
Confédération des organismes familiaux du Québec



SOMMAIRE

03	Abréviations
04	Qui sommes-nous ?
05	Contexte
07	Nos recommandations
10	Conclusion
11	Résumé de nos demandes
12	Liste des membres

ABRÉVIATIONS

ACA	Action communautaire autonome
COFAQ	Confédération des organismes familiaux du Québec
CSDEPJ	Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse
OC	Organisme(s) communautaire(s)
OCF	Organismes communautaires Famille
PAGAC	Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire
RQ-ACA	Réseau québécois de l'action communautaire autonome

QUI SOMMES-NOUS ?

La COFAQ est née en 1972 du désir des organismes familiaux de se doter d'une structure démocratique de représentation qui puisse être porte-parole des familles. Depuis ses débuts, la COFAQ s'est acharnée à revendiquer une politique familiale globale auprès des instances publiques.

Notre mission

La COFAQ regroupe, soutient et représente ses organismes membres dans le but de promouvoir et de défendre les intérêts de la famille, notamment à l'égard des politiques publiques, afin d'améliorer leur qualité de vie. Pour réaliser cette mission, nous nous appuyons sur des valeurs que nous partageons avec nos membres et une large proportion de la société québécoise, soit :

- La famille, élément de base de la société ;
- Les parents, premiers responsables des enfants ;
- Respect de la diversité des familles ;
- Égalité et équité entre les parents ;
- Coresponsabilité Famille/État dans l'amélioration des situations familiales.

La COFAQ est reconnue comme étant un regroupement d'organisme national par le ministère de la Famille. À ce titre, nous participons au Comité d'action communautaire mis en place par le ministère de la Famille. Ce comité vise notamment à contribuer à une mise en œuvre concertée de la politique gouvernementale en matière d'action communautaire et à collaborer à la réflexion sur la réponse à donner aux besoins des familles.

La COFAQ est constituée d'organismes à vocation famille. Ils ne sont pas tous reconnus par le ministère de la Famille, mais tous s'inscrivent dans une vision large de la famille qui inclut les individus tout au long de leur parcours de vie, de 0 à 102 ans.

La COFAQ est également membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), qui est un interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire autonome (ACA). Ce regroupement national nous procure un espace d'expertise et de concertation intersectorielle dans lequel les organismes du secteur famille peuvent délibérer et prendre position dans le vaste mouvement de l'action communautaire autonome.

CONTEXTE

Au cours du premier mandat de votre gouvernement, vous avez démontré une réelle reconnaissance du travail essentiel abattu par le large réseau communautaire québécois. À l'issue d'une tournée de consultation et après avoir constaté l'importance de l'engagement des organismes implantés dans leur milieu pendant la crise de la COVID-19, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a dévoilé au printemps 2022 le nouveau **Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire** (PAGAC). Ce plan structurant, qui s'échelonne de 2022 à 2027, devra être coconstruit avec et pour le mouvement communautaire.

En matière de planification, votre gouvernement a aussi déposé en 2021 un important plan d'action gouvernemental intitulé ***S'engager pour nos enfants***. Dans ce vaste chantier de transformation sociale déposé à la suite de la Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ), vous avez énoncé votre volonté d'intensifier une collaboration entre les services publics et le réseau des organismes qui viennent en aide aux familles.

Le ministre Mathieu Lacombe a aussi démontré, lors de son passage au ministère de la Famille, une bonne compréhension des besoins de base du réseau des OCF afin que chacun puisse déployer leur mission au service des familles. Le ministre Lacombe a en effet augmenté de façon significative les montants alloués au financement à la mission globale des OCF dès 2019-2020. Il a instauré un fond spécifique pour la reconnaissance de nouveaux organismes. Par le fait même, il a permis l'implantation d'un seuil minimal de financement des nouveaux organismes dès leur reconnaissance. Il a aussi installé une prévisibilité de financement des OCF pour une période de cinq ans.

En matière de relation avec les regroupements d'organismes et son équipe ministérielle, le ministre Lacombe a installé une culture de collaboration, et ce, sans négliger de mettre l'accent sur la concertation entre son ministère et les autres qui exercent une grande influence sur la réalité des familles.

À ces avancées structurantes survenues dans le cadre de votre premier mandat, et à la suite de votre réélection, votre gouvernement a aussi innové en nommant pour une première fois dans l'histoire une ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire. La ministre Chantal Rouleau se retrouve donc à piloter et évaluer l'implantation du PAGAC 2022-2027.

Ces efforts louables et significatifs sont toutefois loin d'être suffisants.

Attendu depuis longtemps par le réseau des OCF, le rehaussement financier n'a pas permis d'atteindre le seuil minimum fixé dès 2019 dans une des cinq premières recommandATIONS de la CSDEPJ, soit d'assurer un financement de base des OCF-OC de 200 000 \$ par an.

La valorisation du rôle des OCF et l'augmentation des attentes envers ceux-ci implique par définition une pression sur les ressources déjà existantes et l'augmentation des besoins en termes de coordination, de concertation et de développement de services par les différents intervenants des organismes.

Le sous-financement chronique du monde communautaire exacerbe chaque année les difficultés préexistantes, rendant de plus en plus difficile le recrutement du personnel selon des conditions convenables. À cela s'ajoute une pénurie de main d'œuvre historique dans la province, prenant en tenaille les organismes communautaires et rendant la rétention des employés un enjeu central pour la qualité de nos services rendus à la population.

Enfin, il devient évident que la pandémie de COVID-19, ses suites et l'inflation monétaire récente entraînent un abaissement du niveau de vie de la société, augmentant le nombre de personnes dans le besoin immédiat de services octroyés par les organismes à vocation famille. Il est donc essentiel que votre gouvernement prenne conscience de l'ampleur des besoins du milieu et réinvestisse de façon massive auprès des acteurs du filet social du Québec.

NOS RECOMMANDATIONS

Il existe 4 000 organismes d'action communautaire autonome au Québec, dont près de 280 OCF. Ces organismes sont créés et administrés par et pour les gens de la communauté. Ils offrent une alternative autonome aux services publics et travaillent à une transformation sociale en profondeur, que ce soit par l'amélioration des conditions de vie des familles, la défense des droits humains, l'éducation populaire ou l'expression de la citoyenneté.

En dépit de récents investissements pour les OCF-OC, les organismes sont toujours confrontés à un important sous-financement qui engendrent des conditions de travail insuffisantes et inadéquates pour faire face à la rareté du personnel et à la crise de l'inflation.

Dans ce contexte, et en fonction des besoins exprimés depuis longtemps par les OCF et par l'ensemble des organismes de l'ACA, nous recommandons au gouvernement de poursuivre le redressement nécessaire du financement à la mission globale de 255,6 M \$, tel que porté par l'avis prébudgétaire du RQ-ACA avec la mobilisation *Engagez-vous pour le communautaire*. Ce montant global représente le manque à gagner de base des organismes communautaires par rapport à l'estimation que le mouvement a fait en 2019¹.

Ce rehaussement de subvention doit être entièrement alloué au financement à la mission globale. Seul ce type de financement est bénéfique aux organismes, car ceux-ci ont le devoir de l'utiliser comme leur mission l'exige.

À ce premier rehaussement plus que nécessaire pour les organismes communautaires qui sont en première ligne quand vient le temps d'accueillir et de servir la population, le gouvernement devra tenir compte que le secteur famille est invité à emboîter le pas du mouvement communautaire dans son ensemble. Ainsi, et à l'instar du mouvement intersectoriel du RQ-ACA, la COFAQ invite ses membres à utiliser le calcul des seuils planchers financiers communs afin de fixer leur propre demande de financement.

Les seuils planchers communs doivent permettre de couvrir tout ce qui assure la pérennité d'un organisme, c'est-à-dire sa capacité à poursuivre dans le temps la réalisation de sa mission malgré les bouleversements internes et externes qu'il pourrait rencontrer, sans que cela se fasse au détriment des conditions de travail offertes².

¹ RQ-ACA - Voir Grand pour l'action communautaire autonome (Mémoire pour un futur PAGAC) (2019) : https://rq-aca.org/wp-content/uploads/2019/12/Me%CC%81moire_PAGAC_RQ-ACA.pdf

² RQ-ACA – Résumé de la méthode de calcul commune des seuils planchers de l'ACA (page 2) : <https://rq-aca.org/2022/11/17/seuils-planchers-de-laca/>

Le calcul du seuil plancher de financement est la somme de deux composantes majeures de tous les budgets de fonctionnement : les frais de ressources humaines (salaires et cotisations sociales, notamment) d'un côté, et les autres frais (tels que frais de fonctionnement, d'action et de vie associative, etc.) de l'autre.

Ainsi, pour fixer son niveau de seuil plancher de financement à la mission globale, les organismes doivent déterminer eux-mêmes le nombre de travailleurs qu'ils estiment nécessaire pour assurer un service de qualité à la population. Le nombre de postes doit être multiplié par un coût annuel moyen par poste équivalent temps-plein. En additionnant le salaire brut annuel moyen au Québec (32,91\$/h³) avec les différentes cotisations sociales et contributions obligatoires de l'employeur, le coût annuel fixe par poste se situe à environ 73 000 \$.

À ce premier calcul, chaque organisme de l'ACA doit évaluer quelle proportion de son budget est alloué aux « autres frais » nécessaires à la réalisation de la mission de l'organisme: locaux adéquats, dépenses d'activités suffisantes, frais pour la vie associative, l'éducation populaire ou encore la mobilisation, par exemple⁴. Cette proportion se situe, selon les besoins individuels de chaque organisme, entre 10 % et 50 % du montant total du seuil.

En considérant qu'il faut au minimum quatre employés pour que les OCF-OC puissent assurer un service minimal de qualité, et que les dépenses salariales occupent généralement 70 % des dépenses totales des OCF, nous pouvons dégager une somme moyenne pour l'ensemble des 280 OCF reconnus au Québec. Cette somme s'élèverait donc à 440 000 \$ par organisme. La différence entre les montants que reçoivent les OCF actuellement et cette somme montre l'ampleur du sous-financement continu du monde communautaire québécois. Un constat qui doit être pris en compte dès maintenant.

Notre recommandation tient donc dans la reconnaissance et l'application par les différents ministères, dont celui de la famille, de la méthode de calcul des seuils planchers communs, soit un montant déterminé par et pour les organismes en fonction de leurs besoins réels. Cette somme correspond au minimum à 440 000 \$ par organisme.

³ Selon Statistiques Canada, en 2022.

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410013401&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=4.1&cubeTimeFrame.startYear=2017&cubeTimeFrame.endYear=2022&referencePeriods=20170101%2C20220101>

⁴ RQ-ACA – Résumé de la méthode de calcul commune des seuils planchers de l'ACA (page 4)

<https://rq-aca.org/2022/11/17/seuils-planchers-de-laca/>

D'autre part, la presque totalité des programmes de financement à la mission globale des organismes communautaires ne prévoit aucune indexation annuelle des subventions. Malgré l'impact considérable de l'augmentation extraordinaire du coût de la vie sur les organismes, tant pour les questions salariales, le matériel et les denrées qu'ils partagent, cette revendication ancienne – et plus que jamais d'actualité – n'est toujours pas appliquée. Sans l'indexation des subventions aux coûts de fonctionnement, les organismes sont condamnés à s'appauvrir, ce qui compromet les conditions de vie des travailleurs et des travailleuses, ainsi que la réalisation de la mission des organismes.

Nous recommandons donc la mise en place d'une indexation basée sur la hausse des coûts de fonctionnement des organismes pour tous les programmes.

Enfin, notre dernière recommandation est de revoir les montants à la hausse pour les paliers déterminant la production des missions d'examen ou audits financiers afin qu'un audit financier ne soit requis qu'à partir de 200 000 \$ ou plus de subventions d'un programme et de s'assurer que cette exigence soit harmonisée dans tous les ministères ou autres instances.

Nous recommandons que les ministères harmonisent l'exigence de production des missions d'examen ou audits financiers à partir de 200 000 \$.

CONCLUSION

Au cours des dernières années, nous avons plus d'une fois entendu la classe politique reconnaître la force et l'agilité que le milieu communautaire a su déployer. Votre gouvernement et l'ensemble des partis d'opposition ont salué sur toutes les tribunes l'apport essentiel des organismes communautaires à la santé, tant physique que mentale, et au bien-être des familles.

Néanmoins, la crise a fragilisé le filet social, en particulier pour les populations les plus démunies.

L'épuisement du personnel communautaire est omniprésent et les risques de fermeture et de rupture d'activités sont quotidiens. En dépit de récents investissements, les organismes sont toujours confrontés à un important sous-financement. La rétention du personnel est ainsi extrêmement compliquée, et les directions font souvent face à des effectifs en roulement constant. Enfin, le manque de financement entraîne des conditions de travail inadéquates pour faire face à la rareté du personnel et à la crise de l'inflation.

En déposant le premier budget de son nouveau mandat, votre gouvernement a le pouvoir de démontrer qu'il reconnaît **financièrement** le travail de l'ACA. L'action communautaire ne se limite pas à la seule prestation de services, mais vise également la participation citoyenne et la transformation sociale vers une société plus juste et plus bienveillante. Chaque jour, le monde communautaire répond aux nombreux besoins exprimés par la population. Il est un rouage essentiel de la société québécoise. Répondre aux demandes du mouvement communautaire dans le cadre du prochain budget provincial est un investissement nécessaire pour maintenir, voire consolider, le filet social québécois.

RÉSUMÉ DE NOS DEMANDES

- 1** Poursuivre le redressement nécessaire du financement à la mission globale de 255,6 M \$, tel que porté par l'avis prébudgétaire du RQ-ACA avec la mobilisation *Engagez-vous pour le communautaire*.
- 2** Reconnaître et appliquer par les différents ministères, dont celui de la famille, la méthode de calcul des seuils planchers communs tels qu'adoptés par les membres du RQ-ACA, soit un montant déterminé par et pour les organismes en fonction de leurs besoins réels. Cette somme correspond donc au minimum à 440 000 \$ par OCF.
- 3** Mettre en place une indexation basée sur la hausse des coûts de fonctionnement des organismes pour tous les programmes.
- 4** Harmonisation par les ministères de l'exigence de production des missions d'examen ou audits financiers à partir de 200 000 \$.

LISTE DES MEMBRES

- Association de l'Ouest de l'Île pour les handicapés intellectuels
- Association Cigogne
- Association des camps du Québec
- Association Emmanuel
- Association Racines
- Bureau de la communauté haïtienne de Montréal (BCHM)
- Carrefour de développement social par l'éducation populaire (CDSEP)
- Carrefour Familial du Richelieu
- Centre de périnatalité l'Autre maison
- Centre de ressources pour les familles des militaires de la région de Montréal
- Club Intergénération La Petite Patrie (CLIPP)
- Coalition de parents d'enfants à besoins particuliers du Québec
- Consortium Jeunesse Thérèse-de-Blainville
- Continuité famille auprès des détenues (CFAD)
- COSMOSS La Matapédia
- COSMOSS Rimouski-Neigette
- Deuil Jeunesse
- Entraide Agapè
- Entraide des Familles (ENFAM-QUÉBEC)
- Espace Famille Villeray
- FADOQ
- Fédération des parents adoptants du Québec (FPAQ)
- Femmes en Emploi
- Groupe d'entraide maternelle de La Petite Patrie
- Groupe MAMAN
- Institut de formation et d'aide communautaire à l'enfant et à la famille (siège social IFACEF)
- Institut National du Portage des Enfants (INPE)
- Joujouthèque St-Michel
- L'Hybridé
- La Croisée de Longueuil
- La Maison Bleue : Milieu de vie préventif à l'enfance
- La Maison de la famille Rêve et Espoir
- La Place des Enfants
- La Soleillerie
- Le Centre d'Animation Mère-Enfant de Saint-Bruno (CAME)
- Le Petit Pont
- Le Relais familial d'Auteuil
- Les Relevailles de Montréal - CRP
- Lire et faire lire
- Maison citoyenne des familles de Shawinigan
- Maison de la famille au cœur des générations d'Argenteuil
- Maison de la famille de Québec
- Maison de la famille des Maskoutains
- Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut
- Maison de la famille Kateri

- Maison des familles de la Matapédia
- Maison des Grands-Parents de Laval (MGPL)
- Maison des Grands-Parents de Sherbrooke (MGPS)
- Maison des Grands-Parents de Ste-Foy (MGPSF)
- Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières (MGPTR)
- Maison des Grands-Parents de Villeray (MGPV)
- Maison des Grands-Parents du grand Joliette (MGPJ)
- Maison des Parents du Québec
- Mieux-Naître à Laval
- Mouvement Retrouvailles
- Outremont en famille
- Parents-Secours du Québec
- PETALES Québec
- Première Ressource, aide aux parents
- Projet Communautaire de Pierrefonds
- RAIS - Ressource Adoption
- Regroupement de parents de personne ayant une déficience intellectuelle de Montréal
- Regroupement des organismes communautaires famille de l'Estrie (ROCFE)
- Relais Famille
- Repère-Laval
- Réseau Avant de Craquer
- Service d'Aide Communautaire Anjou (SAC Anjou)
- Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA-Anjou)
- Solidarité des parents de personnes handicapées
- Soutien aux familles réfugiées et immigrantes de l'Estrie (SAFRIE)
- Unis pour les petits
- Unis pour les tout-petits (Mirabel)

Remerciements

Nous désirons remercier les membres de la COFAQ qui ont pris le temps de discuter des différents enjeux soulevés dans ce mémoire



3965, rue Sainte-Catherine E
Montréal (Québec)
H1W 2G7

514 521-4777 • cofaq.qc.ca